

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1827

24 juillet 2008

SOMMAIRE

African Investment Company S.A.	87673	Klöckner S.à r.l.	87691
African Investment Company S.A.	87671	Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l. ...	87689
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	87683	Louvigny Property S.A.	87677
AMBK Real Estate S.à r.l.	87692	Luxembourg Financial Group Asset Mana- gement S.A.	87669
Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l.	87676	Luxplan	87691
Atlas SICAV - FIS	87670	Media Investment Holdings Sàrl	87695
ATVE Lux S.A.	87694	Menmar S.C.l.	87694
Aurio SICAV-FIS	87670	Monterey Holdings I Sàrl	87672
Aximo III S.A.	87677	MRP Apollo Investment S. à r.l.	87650
Beenyn Investments S.A.	87672	Remich S.A.	87686
Birchco S.à r.l.	87669	RiboVax Luxembourg S.à r.l.	87692
BRE/DB Finance S.à r.l.	87693	Ruta Financière S.A.	87680
C.B. Events Racing S.à r.l.	87693	Scan-Project S.A.	87692
Cobex Luxembourg S.à r.l.	87650	SES	87672
Cofinance Group	87690	SIAM Consulting	87695
Cofinance Group	87692	SIAM Consulting	87695
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A.	87663	SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Ingé- nieurs Conseils	87691
De' Longhi Professional S.A.	87694	Sojomi Holding S.A.	87696
Elbo S.A.	87693	SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.	87696
ERE III - No 5 S.à r.l.	87677	STI Holding S.A.	87671
Europa Wanda S.à r.l.	87677	TAG Heuer International S.A.	87663
Euro Port S.A.	87696	TCV Luxembourg S.à r.l.	87650
Finanz-Zentrum S.A. Holding	87664	Thiel EuroLogistics Services S.à r.l.	87689
Fulin Investments S.à r.l.	87693	Un Eugénie Brazier S.A.	87688
Geoconseils S.A.	87688	United Re (Europe)	87691
Hapolux S.A.	87695	Vac Holdings S.à r.l.	87650
Heyn 1 S.à r.l.	87673	Van-System International S.A.	87674
Immo-Euro S.A.	87689		
Ital Property S.A.	87670		
J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l.	87696		

Vac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 115.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087969/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04143. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

TCV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.348.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087970/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04139. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.770.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087864/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.841.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of June.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mercurio Retail Holding S. à r.l. (formerly Captiva 3 Alstria S. à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.812, hereby represented by Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "MRP Apollo Investment S. à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations and interests in the Grand-Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and interests, such participations to include direct participations in (a) the Luxembourg private limited liability company denominated SDB Mercurio S.à r.l. (JVCo) and (b) the Italian company CDS Holding S.p.A. (CDS Holding).

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by 170,000 (one hundred seventy thousand) class A shares (the Class A Shares) and 30,000 (thirty thousand) class B shares (the Class B Shares), having each a nominal value of EUR 0.50 (fifty Eurocents).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles). Any share premium paid to the Company at the occasion of an issue of Class A Shares shall be allocated to a share premium reserve set aside for distribution to the holders of the Class A Shares.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions of article 19.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. For a period starting on the Closing Date (as defined below) and ending on the 5th (fifth) anniversary of the Closing Date (the Lock-Up Period), any transfer of, or creation or transfer of any third party right on (each, a Transfer), the shares of the Company shall be prohibited.

For a period of 3 (three) years after the expiry of the Lock-Up Period, any Transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company, such authorisation to include the affirmative vote of the holder(s) of the Class B Shares.

After the expiry of the 3-year period referred to under the preceding paragraph, any Transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company.

No prior authorisation is required for a Transfer of shares among the shareholders.

The Transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The general meeting of the shareholders may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company by vote of the majority of the managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the relevant meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the chairman of the board of managers, if one has been appointed, or by any two managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant board meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature of a manager. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by (a) shareholders owning more than half of the share capital of the Company and (b) a majority of positive votes among the holder(s) of the Class A Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and in any event a majority of positive votes among the holder(s) of the Class A Shares; the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of Article 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

Art. 19. Distributions.

19.1 Methodology

Each and any payment made by the Company with respect to the shares of the Company in any form whatsoever (whether in the form of distribution of dividends, distributions of capital - including share premium or other reserves, consideration for redemption or repurchase of shares or equivalent transaction, proceeds from liquidation or any other form of distribution) (any such payment a Share Distribution) shall be (i) net of any amount to be withheld by the Company pursuant to any applicable law, tax or levy and (ii) apportioned in the following way:

(a) first, 100% to the holder(s) of the Class A Shares on a pro rata basis until the holder(s) of the Class A Shares have received (on a cumulative basis together with any previous Share Distribution, including those made pursuant to this article 19.1) an amount equal to the entire amount of all Class A Investments (as defined below) made up to the time of the relevant Share Distribution;

(b) second, 100% to the holder(s) of the Class A Shares on a pro rata basis until the holder(s) of the Class A Shares have received (on a cumulative basis together with any previous Share Distributions made by the Company pursuant to this article 19.1) a 20% IRR (as defined below) on the Class A Investments at the time of the relevant Share Distribution;

(c) third, to the extent that any distributable amount remains available after the outstanding entitlements pursuant to articles 19.1(a) and 19.1(b) at the time of the relevant Share Distribution have been satisfied, such remaining amount shall be:

(i) as to 15%, allocated and, subject to articles 19.2, 19.3 and 19.4, distributed to the holder(s) of the Class B Shares on a pro rata basis (any amount of a Share Distribution allocated to the Class B Shares in accordance with this article

19.1(c)(i), a Promote Amount and any Share Distribution made by the Company to the holder(s) of the Class B Shares, a Promote Payment); and

(ii) as to 85%, allocated and distributed to the holder(s) of the Class A Shares on a pro rata basis.

19.2 Vesting and determination of the Promote Vested Amount.

(a) The right to receive Promote Amounts shall vest in the Class B Shares for a portion equal to 25% on each anniversary of the date on which the shareholder who has subscribed all the shares upon incorporation of the Company transfers all the Class B Shares to another Person (as defined below) (the Closing Date) and therefore, subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders of the Company from time to time, after the fourth (4th) anniversary of the Closing Date the right of the Class B Shares to receive Promote Amounts shall be 100% vested and any Promote Amount calculated pursuant to article 19.1(c) at a Promote Payment Date (as defined below) shall be 100% allocated to the Class B Shares. Until the fourth (4th) anniversary of the Closing Date, any unvested portion of the right to receive Promote Amounts shall be dealt with as set forth in article 19.2(b).

(b) As a consequence of the principle set forth in article 19.2(a), until the fourth (4th) anniversary of the Closing Date, in the event that a Promote Amount is allocated to the Class B Shares pursuant to article 19.1(c) at the date of a Share Distribution (any such date, a Promote Payment Date), the vested portion of all Promote Amounts shall be allocated (but subject to the hold back as provided for in article 19.3) to the Class B Shares according to the following formula (the result of such formula, a Promote Vested Amount):

$$P = [(P1 \times Y) / 4] - P2, \text{ where:}$$

P is the Promote Vested Amount;

P1 is the aggregate of Promote Amounts calculated pursuant to Article 19.1(c) up until and including the relevant Promote Payment Date;

Y is the number of anniversaries of the Closing Date elapsed at the relevant Promote Payment Date; and

P2 is the aggregate Promote Vested Amounts already determined in accordance with this article 19.2 up to but excluding the relevant Promote Payment Date.

(c) At any Promote Payment Date, following the calculation of the Promote Vested Amount pursuant to article 19.2 (b), an amount (the Promote Unvested Amount) equal to the difference between (i) the aggregate of all Promote Amounts calculated pursuant to Article 19.1(c) up until and including the relevant Promote Payment Date and (ii) the aggregate Promote Vested Amounts already determined in accordance with this article 19.2 up to and including the relevant Promote Payment Date, shall be set aside by the Company in a special reserve (the Promote Unvested Reserve);

(d) At any Promote Payment Date, the sole manager or the board of managers (as the case may be) may accelerate the vesting in the Class B Shares of the right to receive the relevant Promote Amount by determining that a portion of the Promote Unvested Amount (such portion the Promote Vested Accelerated Amount) is not set aside in the Promote Unvested Reserve. The sole manager or the board of managers will be entitled to exercise the above power only:

(i) to the extent provided for; and

(ii) upon the occurrence of specific circumstances identified in,

a written agreement between the holder(s) of the Class A Shares and the holder(s) of the Class B Shares and provided that the Company is either a party to, or has been notified of, such an agreement.

19.3 Hold Back

At any Promote Payment Date:

(i) 25% of (a) any Promote Vested Amount determined as such in accordance with article 19.2(b) on such Promote Payment Date and (b) any Promote Vested Accelerated Amount, shall be held by the Company and set aside in a special reserve (the Promote Reserve), pending the release of the monies in such Promote Reserve in accordance with the terms of this article 19.3 or article 19.4; and

(ii) the balance of such Promote Vested Amount and Promote Vested Accelerated Amount shall be distributed to the holder(s) of the Class B Shares.

19.4 Adjustment payments

(a) Within 45 (forty-five) days of the Final Promote Date, the board of managers of the Company shall, with the assistance of a professional independent auditor, verify:

(i) if the aggregate of (A) all Promote Vested Amounts determined by the Company and (B) all Promote Payments made by the Company to the holder(s) of the Class B Shares from the Closing Date up to and including the Final Promote Date (collectively, the Aggregate Promote Payments) comply with the terms of articles 19.1 and 19.2.; and

(ii) if the waterfall payment provisions provided for in article 19.1 have been complied with by (A) taking into account the aggregate Share Distributions made from the Closing Date until the Final Promote Date, (B) calculating the IRR as at the Final Promote Date, and finally (C) calculating the amount that would be allocable to the holder(s) of the Class B Shares in accordance with the terms of articles 19.1 and 19.2 for the entire period running from the Closing Date up to and including the Final Promote Date, as if the Final Promote Date were the only Promote Payment Date (such amount, the Payment Actually Due).

(b) Following the verification made by the board of managers of the Company pursuant to article 19.4(a), within 10 (ten) business days (i.e., for the purpose of this article 19.4(b), days (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Milan, and Luxembourg) of the date indicated in article 19.4(a):

(i) if it is determined that the Payment Actually Due is greater than the Aggregate Promote Payments, the Company shall distribute the difference (the Return Shortfall) to the holder(s) of the Class B Shares out of the Promote Reserve. Any remaining funds in the Promote Reserve after satisfying the Return Shortfall shall be distributed to the holder(s) of the Class A Shares;

(ii) if it is determined that the Aggregate Promote Payments are greater than the Payment Actually Due, the holder(s) of the Class B Shares shall reimburse the difference to the holder(s) of the Class A Shares.

19.5 Definitions

For the purpose of this article 19:

(a) **Class A Investments** means all payments made at any time and in any form whatsoever by the holder(s) of the Class A Shares to the Company by way of (i) subscription of Shares (including any premium thereon) or subscription of bonds or other debt, equity or hybrid instruments issued by the Company or (ii) advance of loans or other indebtedness to the Company, or (iii) other equity payments to the Company;

(b) **Distribution** means:

(i) with respect to any Share, any payment made by the Company (whether in the form of distribution of dividends, distribution of capital - including share premium or any other reserves - consideration for redemption or repurchase of shares or any other equivalent transaction, proceeds from liquidation or any other form of distribution) to the holder of such Share; and

(ii) with respect to any bond, loan (including shareholders' loan), or any other debt instrument, any payment made by the Company (whether as a total or partial reimbursement of capital or principal, payment of interest or yield or otherwise) to the holder of such bond or debt instrument or to the lender of such loan.

(c) **Final Promote Date** means the earlier of:

(i) the eighth anniversary of the Closing Date;

(ii) the date on which the Company ceases to hold shares in JVCo and in CDS Holding;

(iii) the date on which the holder(s) of the Class B Shares cease(s) to hold shares in JVCo;

(iv) the date on which the liquidation of the Company is completed and the last Distribution is made to the holder(s) of the Class A Shares;

(v) the date on which the liquidation of JVCo and CDS Holding is completed and the last Distribution is made to the shareholders of JVCo and the shareholders of CDS Holding;

(vi) the date of the sale, disposal, transfer or other alienation of the last of the real estate properties directly or indirectly owned by JVCo and CDS Holding and their affiliates, or (if later) the date of the sale, disposal or transfer of the last of the JVCo's and CDS Holding's interests in Persons that hold real estate properties; and

(vii) any other date provided for as Final Promote Day in a written agreement between the holder(s) of the Class A Shares and the holder(s) of the Class B Shares and provided that the Company is either a party to, or has been notified of such an agreement.

(d) **IRR** means, as of a date of a Distribution or as at the Final Promote Date, as the case may be, the aggregate internal rate of return of the holder(s) of the Class A Shares (calculated as provided below, taking into account the time value of money) which (x) the aggregate Distributions represent on (y) the Class A Investments as of such date, and in determining the internal rate of return, the following shall apply:

(i) all Class A Investments shall be deemed to be contributed to the Company on the last day of the Quarter during which such funds were actually paid to the Company;

(ii) all Distributions shall be deemed to be made on the last day of the Quarter during which such funds were actually paid;

(iii) all Distributions shall be based on the amount of the Distribution prior to the application of any taxes payable by the holder(s) of the Class A Shares (including pursuant to any withholding or deduction requirements) but after all taxes payable by the Company or JVCo;

(iv) the aggregate amount of the Distributions made every year shall be increased for the purpose of this calculation of any amount in excess of Euro 100,000.00 (one hundred thousand) that may be paid by the Company in the same year for running costs (including legal, tax, accounting, audit and other organisational costs);

(v) the rate of return shall be calculated as a per annum rate and all amounts shall be calculated and, subject to applicable law, compounded on a Quarterly basis;

(vi) the rate of return and all Class A Investments and Distributions by the Company shall be calculated on the basis of Euros and any amounts invested or distributed in another currency shall be converted into Euros, with the currency in which such Class A Investment or Distribution is paid or received converted into Euros at the spot rate of the European Central Bank at 12 noon (Frankfurt time) on the relevant date of payment or receipt;

(vii) the rate of return shall be calculated taking into account any Promote Payment.

(e) **Person** includes any legal entity, firm, corporation, partnership, funds or natural person.

(f) **Quarter or Quarterly** means the three-month period commencing on each of 1 January, 1 April, 1 July and 1 October (or such other three-month period as shall from time to time be agreed by the shareholders) and so that the first Quarter shall commence on the Closing Date and end on whichever shall first occur of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December and the last Quarter shall end on the Final Promote Date.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

All the 170,000 Class A Shares and 30,000 Class B Shares, representing 100% of the share capital of the Company (i) have been subscribed by Mercurio Retail Holding S. à r.l., prenamed and (ii) have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 100,000 is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the incorporation funds so paid.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company has adopted the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is set at 4 and the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Marie-Eve Nyssen, born on 19 November 1979 in Eupen (Belgium), with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Renato Lavorato, born on 12 March 1962 in Rome (Italy), with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Ismael Dian, born on 15 November 1979 in Virton (Belgium), with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Mr Ernesto Coppola, born on 29 April 1976 in Salerno (Italy), with professional address at Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA.

2. The registered office of the Company is established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the person appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mercurio Retail Holding S. à r.l. (anciennement Captiva 3 Alstria S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.812, ici représenté par Lucile ARNOUX, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "MRP Apollo Investment S. à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts; de telles participations incluent des participations directes dans (a) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée SDB Mercurio S.à r.l. (JVCo) et (b) la société Italienne CDS Holding S.p.A. (CDS Holding).

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 100.000 (cent mille Euro), représenté par 170.000 (cent soixante-dix mille) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et 30.000 (trente mille) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts). Toute prime d'émission éventuelle versée à la Société à l'occasion d'une émission de Parts Sociales de Classe A sera affectée à une réserve de prime d'émission dont la distribution sera réservée aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société conformément aux dispositions de l'article 19.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Pour une période commençant à la Date de Conclusion (telle que définie ci-dessous) et finissant au 5^{ème} (cinquième) anniversaire de la Date de Conclusion (la Période de Gel), toute cession de, ou création ou cession de droits au profits de tiers relatifs aux (chacun, une Cession), parts sociales de la Société sera interdit.

Pour une période de 3 (trois) an à compter de la fin de la Période de Gel, toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, une telle autorisation devant inclure le vote positif du (des) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B.

A l'issue de la période de 3 ans mentionnée au paragraphe ci-dessus, toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quart du capital social de la Société.

Aucune autorisation préalable n'est requise pour une Cession de parts sociales entre associés.

La Cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justification (ad nutum) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de n'importe lequel des gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement uniquement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné, ou par deux gérants quelconques. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les décisions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature des gérants. Une telle décision circulaire sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par (a) des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et (b) une majorité de votes positifs parmi le (les) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A.

Cependant, les décisions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et dans tous les cas une majorité de votes positifs parmi le (les) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A; la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés conformément aux dispositions de l'article 19. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire en conformité avec la loi applicable.

Art. 19. Distributions.

19.1. Méthodologie

Tout paiement effectué par la Société en relation avec les parts sociales de la Société et ce sous quelque forme que ce soit (que ce soit sous forme de distributions de dividendes, distributions de capital - y compris les primes d'émission ou autres réserves - contre-valeur de remboursement ou de rachat de parts sociales ou toute transaction équivalente, produits de liquidation ou toute autre forme de distribution) (tout paiement, une Distribution sur Part Sociale) sera (i) net de tout montant à retenir par la Société en vertu de toute loi applicable, de tout impôt ou prélèvement, et (ii) réparti comme suit:

(g) premièrement, 100% au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A, au pro rata, jusqu'à ce que le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A ait (aient) perçu (sur base cumulative, ensemble avec toute Distribution sur Part Sociale antérieure, y compris celles effectuées en vertu du présent article 19.1) un montant égal au montant total des Investissements de Classe A (tel que défini ci-dessous) jusqu'à la Distribution sur Part Sociale;

(h) deuxièmement, 100% au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A, au pro rata, jusqu'à ce que le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A ait (aient) perçu (sur base cumulative, ensemble avec toute Distribution sur Part Sociale antérieure effectuée par la Société en vertu du présent article 19.1) un IRR (tel que défini ci-dessous) de 20% sur les Investissements de Classe A au moment de la Distribution sur Part Sociale;

(i) troisièmement, dans la mesure où un montant distribuable demeurerait disponible après règlement des droits échus en vertu des articles 19.1 (a) et 19.1 (b) au moment de la Distribution sur Part Sociale, ce montant restant sera:

(i) à hauteur de 15%, attribué et, sous réserve des dispositions des articles 19.2, 19.3 et 19.4, distribué au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B, au pro rata (tout montant d'une Distribution sur Part Sociale attribué aux Parts Sociales de Classe B conformément au présent Article 19.1(c)(i), un Montant Promotionnel, et toute Distribution sur Part Sociale effectuée par la Société au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B, un Paiement Promotionnel); et

(ii) à hauteur de 85%, attribué et distribué au(x) porteur(s) Parts Sociales de Classe A, au pro rata.

19.2. Dévolution et détermination du Montant Promotionnel Dévolu

(a) Le droit à percevoir des Montants Promotionnels sera dévolu aux Parts Sociales de Classe B pour une partie égale à 25% à chaque anniversaire de la date à laquelle l'associé ayant souscrit l'intégralité des parts sociales lors de la constitution de la Société transfère l'ensemble des Parts Sociales de Classe B à une autre Personne (telle que définie ci-après) (la Date de Clôture) et de ce fait, sous réserve des dispositions de tous accords susceptibles d'être conclu de temps à autre entre les associés de la Société, après le quatrième (4^e) anniversaire de la Date de Clôture, le droit pour les Parts Sociales de Classe B à percevoir des Montants Promotionnels sera acquis à 100% et tout Montant Promotionnel calculé conformément à l'article 19.1(c) lors d'une Date de Paiement Promotionnel (telle que définie ci-après) sera attribué à hauteur de 100% aux Parts Sociales de Classe B. Jusqu'au quatrième (4^e) anniversaire de la Date de Clôture, toute portion non dévolue du droit à percevoir des Montants Promotionnels sera régie par les dispositions de l'article 19.2(b).

(b) En conséquence du principe énoncé à l'article 19.2(a), jusqu'au quatrième (4^e) anniversaire de la Date de clôture, au cas où un Montant Promotionnel serait attribué aux Parts Sociales de Classe B conformément à l'article 19.1(c) à la date d'une Distribution sur Part Sociale (une telle date, une Date de Paiement Promotionnel), la portion dévolue de tous les Montants Promotionnels sera attribuée (sous réserve de la rétention telle que définie à l'article 19.3) aux Parts Sociales de Classe B selon la formule suivante (le résultat de l'application, un Montant Promotionnel Dévolu):

$P = [P1 \times Y] / 4] - P2$, dans laquelle:

P est le Montant Promotionnel Dévolu;

P1 est l'intégralité des Montants Promotionnels calculés conformément à l'article 19.1(c) jusqu'à la Date de Paiement Promotionnel incluse;

Y est le nombre d'anniversaires de la Date de Clôture écoulés au jour de la Date de Paiement Promotionnel; et

P2 est l'intégralité des Montants Promotionnels Dévolus déjà déterminés conformément au présent article 19.2., jusqu'à la Date de Paiement Promotionnel non incluse.

(c) Lors de toute Date de Paiement Promotionnel, en vertu du calcul du Montant Promotionnel Dévolu conformément à l'article 19.2(b), un montant (le Montant Promotionnel Non-Dévolu) égal à la différence entre (i) le total des Montants Promotionnels calculés conformément à l'article 19.1(c) jusqu'à la Date de Paiement Promotionnel incluse, et (ii) le total des Montants Promotionnels Dévolus déjà déterminés conformément au présent article 19.2, jusqu'à la Date de Paiement Promotionnel incluse, sera affecté par la Société à une réserve spéciale (la Réserve Promotionnelle Non-Dévolue);

(d) Lors de toute Date de Paiement Promotionnel, le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) pourra(ont) accélérer la dévolution au sein des Parts Sociales de Classe B du droit à percevoir le Montant Promotionnel en déterminant qu'une portion du Montant Promotionnel Non-Dévolu (une telle portion, un Montant Promotionnel Dévolu Accéléré) ne sera pas affecté à la Réserve Promotionnelle Non-Dévolue. Le gérant unique ou le conseil de gérance ne sera habilité à exercer le pouvoir ci-dessus uniquement:

(i) dans la mesure prévue; et

(ii) lors de la survenance de circonstances spécifiques définies par

un accord écrit conclu entre le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A et le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B, et sous réserve de ce que la Société soit partie à cet accord, ou ait été notifiée de cet accord.

19.3. Rétention

Lors de toute Date de Paiement Promotionnel:

(i) 25% de (a) tout Montant Promotionnel Dévolu tel que déterminé selon les dispositions de l'article 19.2(b) lors de cette Date de Paiement Promotionnel et (b) tout Montant Promotionnel Dévolu Accéléré seront retenus par la Société et affectés au sein d'une réserve spéciale (la Réserve Promotionnelle) jusqu'au déblocage des montants d'argent de cette Réserve Promotionnelle conformément aux dispositions de l'Article 19.3. ou de l'Article 19.4.; et

(ii) le solde de ce Montant Promotionnel Dévolu et de ce Montant Promotionnel Dévolu Accéléré sera distribué au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B.

19.4. Paiements rectificatifs

(a) Endéans quarante-cinq (45) jours de la Date Finale de Promotion, le conseil de gérance de la Société vérifiera avec l'assistance d'un réviseur professionnel indépendant:

(i) si le total de (A) tous les Montants Promotionnels Dévolus déterminé par la Société et (B) le total des Paiements Promotionnels effectués par la Société au profit du/des porteur(s) de Parts Sociales de Classe B à partir de la Date de Clôture jusqu'à la Date Finale de Promotion incluse (collectivement dénommés le Total des Paiements Promotionnels) est conforme aux dispositions des Articles 19.1. et 19.2.; et

(ii) si les dispositions concernant le paiement en cascade telles qu'elle sont édictées à l'article 19.1 ont été respectées (a) en tenant compte de l'intégralité des Distributions sur Part Sociale effectuées à partir de la Date de Clôture jusqu'à

la Date Finale de Promotion, (b) en calculant le IRR à la Date Finale de Promotion, et finalement (c) en calculant la montant qui serait attribuable au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B conformément aux termes des articles 19.1 et 19.2 sur la totalité de la période allant de la Date de Clôture jusqu'à et la Date Finale de Promotion incluse, comme si ladite Date Finale de Promotion était la seule Date de Paiement Promotionnel (un tel montant, le Paiement Réellement Dû).

(b) Suite à la vérification effectuée par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 19.4 (a) sous dix (10) jours ouvrables (i.e., pour les besoins du présent article 19.4.(b), les jours (autres que les samedis et dimanches) lors desquels les établissements bancaires sont ouverts pour affaires à Londres, Milan et Luxembourg) de la date indiquée à l'article 19.4(a):

(i) s'il s'avère que le Paiement Réellement Dû est supérieur au Total des Paiements Promotionnels, la Société distribuera la différence (l'Insuffisance de Rendement) au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B en ponctionnant la Réserve Promotionnelle. Tous montants restants au sein de la Réserve Promotionnelle après avoir réglé l'Insuffisance de Rendement seront distribué au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A;

(ii) s'il s'avère que le Total des Paiements Promotionnels est supérieur au Paiement Réellement Dû, le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B rembourseront la différence au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A.

19.5. Définitions

Pour les besoins du présent article 19:

(a) "Investissements de Catégorie A" désigne tous les paiements effectués à quelque moment et sous quelque forme que ce soit par les porteurs de Parts Sociales de Classe A à la Société lors (i) de la souscription de Parts Sociales (y compris toutes primes) ou de la souscription d'obligations ou autre instruments de créance émis par la Société ou (ii) avances sur prêts ou autres dettes de la Société, ou (iii) tout autre paiement en fonds propres à la Société;

(b) "Distribution" désigne:

(i) en ce qui concerne une Part Sociale, tout paiement effectué par la Société (que ce soit sous forme de distributions de dividendes, distributions de capital - y compris de prime d'émission ou autres réserves - contre-valeur de remboursement ou de rachat de part sociale ou toute transaction équivalente, produits de liquidation ou toute autre forme de distribution) au porteur d'une telle Part Sociale; et

(ii) en ce qui concerne toute obligation, tout prêt (y compris prêt d'associés) ou autre instrument de créance, tout paiement effectué par la Société (que ce soit sous forme de remboursement intégral ou partiel de capital ou de principal, de paiement d'intérêt ou de produit ou autre) au porteur d'une telle obligation ou instrument de créance ou au bailleur d'un tel prêt.

(c) "Date Finale de Promotion" désigne le premier en date des événements suivants:

(i) le huitième anniversaire de la Date de Clôture;

(ii) la date à laquelle la Société cesse de détenir des parts sociales au sein de JVCo et de CDS Holding;

(iii) la date à laquelle le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B cesse(nt) de détenir des parts sociales au sein de JVCo;

(iv) la date à laquelle la liquidation de la Société est terminée et la dernière Distribution faite au(x) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A;

(v) la date à laquelle la liquidation de JVCo et CDS Holding est terminée et la dernière Distribution est faite au(x) associé(s) de JVCo et aux associés de CDS Holding;

(vi) la date de vente, de disposition, de transfert ou autre aliénation des derniers biens immobiliers qui sont directement ou indirectement la propriété de JVCo et CDS Holding et leurs affiliées ou (si elle est ultérieure) la date de vente, de disposition ou de transfert des derniers intérêts de JVCo et CDS Holding dans les Personnes détenant des biens immobiliers; et

(vii) toute autre date définie comme étant la Date Finale de Promotion par un contrat écrit conclu entre le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A et le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe B, à la condition que la Société soit partie, ou ait été informée quant à ce contrat.

(d) "IRR" désigne, en ce qui concerne une date de Distribution ou la Date Finale de Promotion, selon le cas, l'intégralité du taux interne de rendement de(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A (calculé ainsi qu'il est indiqué ci-après en tenant compte de la valeur-temps du numéraire) que (x) l'intégralité des Distributions représente sur (y) les Investissements de Classe A existant à cette date et, pour ce qui concerne la détermination du taux interne de rendement, les conditions suivantes seront d'application:

(i) tous les Investissements de Classe A seront considérés comme représentant un apport à la Société le dernier jour du Trimestre au cours duquel ces fonds ont effectivement été versés à la Société;

(ii) toutes les Distributions seront considérées comme ayant été effectuées le dernier jour du Trimestre au cours duquel ces fonds ont effectivement été versés;

(iii) toutes les Distributions seront basées sur le montant de la Distribution avant application de tous impôts payables par le(s) porteur(s) de Parts Sociales de Classe A (y compris en raison d'exigences de retenue à la source et de déductions) mais après tous impôts et taxes payables à JVCo par la Société;

(iv) l'intégralité du montant des Distributions effectuées chaque année sera augmenté pour les besoins de ce calcul par tout montant supérieur à cent mille euros (€ 100.000.-) qui pourrait être payé par la Société au cours de cette même année au titre des frais d'exploitation (y compris les frais légaux, les impôts, les frais de comptabilité, d'audit et autres frais organisationnels);

(v) le taux de rendement sera calculé en tant que taux annuel et tous les montants seront calculés et, sous réserve de la législation applicable, composés sur base Trimestrielle;

(vi) le taux de rendement et tous les Investissements de Classe A et Distributions par la Société seront calculés sur base de l'euro, et tous les montants investis ou distribués en une autre devise seront convertis en euros, la devise dans laquelle de tels Investissements ou Distributions sont payés ou reçus seront convertis en euros au cours du disponible de la Banque Centrale Européenne à 12:00 heures (heure de Francfort) à la date de ce paiement ou de cette réception;

(vii) le taux de rendement sera calculé en tenant compte de tout Paiement Promotionnel.

(e) "Personne" désigne toute entité légale, personne morale, firme, société, entreprise, association, fonds ou personne physique.

(f) "Trimestre" ou "Trimestriel(le)" désigne la période de trois mois débutant les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre (ou toute autre période de trois mois susceptible d'être de temps à autre convenue par les associés), de telle manière que le premier Trimestre débute à la Date de Clôture et se termine à la date première d'entre les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, le dernier Trimestre quant à lui prenant fin à la Date Finale de Promotion.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 170.000 Parts Sociales de Classe A et les 30.000 Parts Sociales de Classe B, représentant 100% du capital social de la Société (i) ont été souscrites par Mercurio Retail Holding S. à r.l., susmentionné et (ii) ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, lequel reconnaît expressément la disponibilité des fonds de constitution ainsi libérés.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la Société est fixé à 3 et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- M. Renato Lavorato, né le 12 mars 1962 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- M. Ismael Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- M. Ernesto Coppola, né le 29 avril 1976 à Salerne (Italie), ayant son adresse professionnelle au Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA.

2. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2008. LAC/2008/26203. - Reçu cinq cents euros, Eur 0,5% = 500.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008088497/5770/693.

(080100822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis LABORDE, demeurant au 24 rue de l'Aurore, B-1000 Bruxelles, de Monsieur Ronan LABORDE, demeurant au 29, Cours Georges Clémenceau, F-33000 Bordeaux et de Madame Jane LABORDE, demeurant au 24 rue de l'Aurore, B-1000 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088241/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 9 juin 2008 que:

1) La nomination comme administrateur de la Société par cooptation de Mr. Pierre Dehen, né le 11 septembre 1960 à Boulogne Billancourt et avec adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008, Paris, France, en remplacement de Mr. Patrick Houël avec effet au 14 février 2008 et dont le mandat se terminait lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en 2008, est ratifiée;

2) Mr. Pierre Dehen, Mr. Bernard Rolley et Mr. Philippe Pascal ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2009: et

3) Ernst & Young S.A., Luxembourg a été réélu commissaire aux comptes de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2009.

A noter qu'Ernst & Young S.A., a dorénavant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088239/1337/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Finanz-Zentrum S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.849.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANZ-ZENTRUM S.A. HOLDING", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 315 du 18 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Adoption d'une version anglaise des statuts.
- 2) Transfert du siège social et de l'Administration Centrale de la Société vers les Iles Vierges Britanniques.
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 5) Acceptation de la démission du commissaire actuellement en fonction.
- 6) Confirmation du mandat des administrateurs

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter un version anglaise des statuts et décide qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Les statuts auront dans leur version anglaise la teneur suivante:

Art. 1. There is hereby established a holding company (société anonyme) under the name of "FINANZ-ZENTRUM S.A. HOLDING".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) represented by three hundred and fifty (350) shares without a designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

If the capital is increased, rights attached to the new shares are the same as those attached to the existing shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed in all circumstances by the individual signature of each director.

Art. 6. The board of directors may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

For the first time the meeting to be held immediately after the incorporation may proceed to the appointment of the managing director.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December. The first financial year will begin today and end on the thirty-first of December two thousand and four.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of the month of March at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the legal dispositions.

Art. 12. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social et l'Administration Centrale de la Société vers les Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable de la Société.

L'Assemblée décide que la Société continuera d'exister en tant qu'une BVI Business Company aux Iles Vierges Britanniques conformément à la Section 180 du BVI Business Companies Act, 2004.

L'Assemblée décide en outre, qu'avec effet de la date de continuation de la société aux Iles Vierges Britanniques, le siège social de la société aux Iles Vierges Britanniques est fixé à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Il est décidé que l'Agent Domiciliaire de la Société aux Iles Vierges Britanniques sera ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN (BVI) TRUST LIMITED, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et qu'il est autorisé à procéder à l'inscription de la Société au "Registrar of Corporate Affairs".

La Société ne maintiendra pas de succursale ou autre entité juridique au Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007, dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire actuel, savoir la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme le mandat des administrateurs actuellement en fonction, savoir Monsieur Robert RECKINGER, Monsieur Jacques RECKINGER et Monsieur Guy WAGNER.

Septième résolution

L'Assemblée autorise ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN (BVI) TRUST LIMITED à signer au nom des administrateurs le Mémoire et les statuts de la société.

Huitième résolution

L'Assemblée adopte le Mémoire et les statuts conformément au BVI Business Companies Act, 2004.

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Jacques RECKINGER ou à Madame Annette SCHROEDER pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version française suivi d'une version anglaise; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "FINANZ-ZENTRUM S.A. HOLDING" having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 30, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 315 of March 18, 2004.

The Meeting is presided over by Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Annette SCHROEDER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr René SCHLIM, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Adoption of an English version of the Articles of Incorporation.
2. Transfer of the registered office and central administration of the company to the British Virgin Islands.
3. Approval of annual accounts as of December 31, 2007.
4. Discharge to the directors and to the auditor.
5. Acceptance of the resignation of the statutory auditor.
6. Confirmation of the mandates of the directors.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to adopt an English version of the Articles of Incorporation and decides that in case of divergences between the French text and the English text, the French text will prevail.

The articles of incorporation in English are as follows:

Art. 1. There is hereby established a holding company (société anonyme) under the name of "FINANZ-ZENTRUM S.A. HOLDING".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) represented by three hundred and fifty (350) shares without a designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

If the capital is increased, rights attached to the new shares are the same as those attached to the existing shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed in all circumstances by the individual signature of each director.

Art. 6. The board of directors may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

For the first time the meeting to be held immediately after the incorporation may proceed to the appointment of the managing director.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December. The first financial year will begin today and end on the thirty-first of December two thousand and four.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of March at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the legal dispositions.

Art. 12. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Second resolution

The meeting resolves to change the nationality of the Company and to transfer the registered office and the central administration of the Company to the British Virgin Islands, without dissolution of the Company.

The meeting resolves that the Company be continued as a BVI Business Company in the British Virgin Islands pursuant to Section 180 of the BVI Business Companies Act, 2004.

The meeting further resolves, that with effect from the date of continuation of the company in the British Virgin Islands, the Company's Registered Office in the British Virgin Islands will be Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

It was resolved that the Company's Registered Agent in the British Virgin Islands will be ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN (BVI) TRUST LIMITED, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and it be and hereby is authorized to file the Continuation of the Company with the Registrar of Corporate Affairs.

The Company will not maintain a subsidiary or other legal entity in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The meeting approves the annual accounts as of December 31, 2007, a copy of which will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The meeting grants discharge to the directors and the auditor for the execution of their mandate for the fiscal year 2007.

Fifth resolution

The meeting accepts the resignation of the statutory auditor, namely FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

87669

Sixth resolution

The meeting confirms the mandate of the directors on duty, namely Mr Robert RECKINGER, Mr Jacques RECKINGER and Mr Guy WAGNER.

Seventh resolution

The meeting authorizes ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN (BVI) TRUST LIMITED to sign on behalf of the Directors the Memorandum and Articles of Association of the Company.

Eighth resolution

The meeting resolves to adopt the Memorandum and Articles of Association in compliance with the BVI Business Companies Act, 2004.

Ninth resolution

The meeting confers all powers to Mr Jacques RECKINGER or to Mrs Annette SCHROEDER to represent the Company vis-à-vis the administrative authorities and the fiscal authorities after this transfer and change of nationality in order to accomplish all formalities, and especially to appear before the notary to state the fulfilment of the condition precedent hereafter.

Condition precedent

The above resolutions have been taken under the condition precedent that the Company is registered in the British Virgin Islands.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signed: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008, Relation: LAC/2008/26384. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008088513/242/299.

(080101754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Par la présente l'adresse de Monsieur Bodo Demisch est modifiée comme suit:

9, avenue Guillaume - 1651 Luxembourg

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008088252/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Birchco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.153.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088444/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088246/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Aurio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.482.

—
Par la présente l'adresse de Monsieur Bodo Demisch est modifiée comme suit:

9, avenue Guillaume - 1651 Luxembourg

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Aurio SICAV-FIS

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008088250/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Atlas SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

—
Par la présente l'adresse de Monsieur Bodo Demisch est modifiée comme suit:

9, avenue Guillaume - 1651 Luxembourg

87671

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Atlas SICAV-FIS

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008088251/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2008

Résolutions

Première Résolution

L'Assemblée décide de reconduire rétroactivement depuis le 02/05/2007 les mandats des Administrateurs suivants:

Monsieur Alix GILLES

Monsieur Etienne GIROS

Les mandats sont reconduits pour une période de 6 ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire rétroactivement depuis le 02/05/2007 le mandat de Commissaire de la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL.

Le mandat est reconduit pour une période de 6 ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour extrait analytique délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

AFRICAN INVESTMENT COMPANY SA

Signature

Référence de publication: 2008088228/553/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

STI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.238.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

STI HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088236/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Beenyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 24 juin 2008

Monsieur DONATI Régis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Messieurs GALIONE Gioacchino, comptable, né le 4.01.1982 à La Louvière (Belgique), et ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames RIES-BONANI Marie-Fiore et SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateurs sortant. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BEENYN INVESTMENTS S.A.

Régis DONATI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088237/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

—
Suite à la réunion du Conseil d'administration du 26 juin 2008, le Conseil d'administration prend note de la démission de Mr. Ed Horowitz, Président et Directeur Général, SES Americom et membre du Comité Exécutif de SES.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 juillet 2008.

Pour la Société

Romain Bausch

Président du Comité Exécutif, un mandataire

Référence de publication: 2008088235/8083/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales du 6 juin 2008

Il résulte d'un premier acte sous seing privé en date du 26 juin 2008 que Terra Firma Deutsche Annington-IV, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 a cédé, avec effet au 6 juin 2008, 2.572 parts sociales de la Société à Terra Firma Deutsche Annington LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.

Il résulte d'un deuxième acte sous seing privé en date du 26 juin 2008 que Terra Firma Deutsche Annington-IV, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 a cédé, avec effet au 6 juin 2008, 3.674 parts sociales de la Société à Terra Firma Deutsche Annington-III, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088232/1035/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Heyn 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

RECTIFICATIF

Il résulte de l'acte concernant la constitution de la Société avec la référence L060020640, inscrit en date du 3 mars 2006 que l'associé unique de la Société, KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, a été incorrectement inscrit comme "KKR Millenium Fund (Overseas), Limited Partnership" dans la traduction française de cet acte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Heyn 1 S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008088225/7441/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 6 mai 2008

Résolutions

Première Résolution

L'Assemblée décide de reconduire rétroactivement depuis le 02/05/2001 les mandats des Administrateurs suivants:

Monsieur Alix GILLES

Monsieur Etienne GIROS

Les mandats sont reconduits pour une période de 6 ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire rétroactivement depuis le 02/05/2001 le mandat de Commissaire de la société VAN CAUTER SARL.

Le mandat est reconduit pour une période de 6 ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Pour extrait analytique délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY SA

Signature

Référence de publication: 2008088227/553/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Van-System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.840.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MALUCEMI S.R.L., ayant son siège social au 15, Corso Monforte, I-20122 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 4 juin 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VAN-SYSTEM INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mai à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1)
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
 - Monsieur Augusto VANZO, directeur de sociétés, né le 29 juillet 1941 à Milan - Italie et domicilié au 18, viale Elvezia, Milan, Italie.
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° B 79327.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2008. LAC/2008/26212. - Reçu cent soixante-quinze euros, Eur 0,5% = 175,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008088498/5770/138.

(080100804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.927,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.149.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Luc SUNNEN et Christophe FENDER, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088445/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Aximo III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.544.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2008, que:
- L'Assemblée accepte la démission de Madame Mireille GEHLEN, en tant qu'Administrateur.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088453/802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2007 que:

1. La société Lux-Audit Révision S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

2. La société Facts Services S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790, est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088231/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Europa Wanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ERE III - No 5 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 139.281.

—
In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 095, here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 096, here represented by Mr Eric BIREN, previously named, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power.

The above named persons are all the shareholders of "ERE III - N ° 5 S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 12, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the entire capital of the Company, request the undersigned notary to record the following resolutions with effect to 16 June 2008:

First resolution

The Company's shareholders unanimously decide to change the denomination of the Company to "Europa Wanda S.à r.l."

As consequence, Article 4 of Articles of Incorporation has modified as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Europa Wanda S.à r.l."."

Second resolution

The Company's shareholders unanimously decide to exchange the one hundred twenty-five (125) existing shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) against five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Third resolution

The Company's shareholders unanimously decide to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, and therefore, to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's total share capital into:

- four hundred and forty-eight (448) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, to be held by "Europa Real Estate II S.à r.l.",
- two (2) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, to be held by "Europa Real Estate II US S.à r.l.", and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all to be held by "Europa Real Estate II US S.à r.l."

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended so as to read:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) divided into:

- FOUR HUNDRED AND FIFTY (450) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the "A Shares"), and
- FIFTY (50) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the "B Shares", and together with the A Shares, the "shares")."

Fifth resolution

The shareholders unanimously decide to further amend article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8.** Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95,3333217% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder (s) of the B Shares will be entitled to receive the remaining 4,6666783%."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103095, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle, et

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103096, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, prénoté, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants sont les seuls associés de "ERE III - N ° 5 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 12 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés prénotés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent le notaire instrumentaire de prendre acte les décisions suivantes avec effet rétroactif au 16 juin 2008:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société en "Europa Wanda S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

Art. 4. La Société aura la dénomination de "Europa Wanda S.à r.l."

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) contre cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, et à cet effet, convertir les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- quatre cent quarante-huit (448) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, qui seront détenues par "Europa Real Estate II S.à r.l.",
- deux (2) parts sociales de class A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, qui seront détenues par "Europa Real Estate II US S.à r.l.", et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, qui seront toutes détenues par "Europa Real Estate II US S.à r.l."

Quatrième résolution

En conséquence de quoi, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- " **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), divisé en:
- QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées (les "Parts A"), et
 - CINQUANTE (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées (les "Parts B", et ensemble avec les Parts A, les "parts sociales")."

Cinquième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts actuels de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale d'associés de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A auront droit à 95,3333217% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts B auront droit aux 4,6666783% restants."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8421. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088517/239/134.

(080101465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Ruta Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.844.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par: Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 20 juin 2008.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par: Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 20 juin 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RUTA FINANCIERE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,00) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} avril de chaque année à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) VALON S.A.	155 actions
2) LANNAGE S.A.	155 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.900,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. LAC/2008/26409. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008088511/242/166.

(080100895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on September 15, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 120 760, published in Memorial C number 2258, page 108355, on December 2, 2006 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by deed enacted on November 13, 2007, published in Memorial C number 40, page 1892, on January 8, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 75,305 (seventy-five thousand three hundred and five) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the issued share capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,882,625 (one million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euros) to EUR 2,082,625 (two million eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, by contribution in cash, together with a share premium amounting to EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros)

2. - Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,882,625 (one million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euros) to EUR 2,082,625 (two million eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, together with a share premium amounting to EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros).

Second resolution

It is decided to admit the shareholders Abun Real State, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Diagonal, 549, 2ond. floor, 08029, Barcelona, Spain, registered with the Barcelona trade and companies register under the number "Tomo 39.112, Folio 175, Hoja B-340.476, Inscripcion 1 ° " and Garnex Enterprises, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered

office at Diagonal, 549, 2ond. floor, 08029 Barcelona, Spain, registered with the Barcelona trade and companies register under the number "Tomo 39.112, Folio 110, Hoja B-340.464, Inscripcion 1 ° "; to the subscription of the 8,000 (eight thousand) new shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon the shareholders Abun Real State S.L, prenamed and Garnex Enterprises, prenamed, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 8,000 (eight thousand) new shares as follow:

- 4,000 (four thousand) shares by Abun Real State, S.L., and to have them fully paid up by payment in cash together with a share premium of EUR 900,000(nine hundred thousand Euros)

- 4,000 (four thousand) shares by Garnex Enterprises, S.L., and to have them fully paid up by payment in cash together with a share premium of EUR 900,000 (nine hundred thousand Euros).

From now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,000,000 (two million Euros) as was certified to the undersigned notary.

The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros) and as share premium for an amount of EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros)

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 2,082,625 (two million eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euros) represented by 83,305 (eighty three thousand and three hundred and five) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 12,900.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B 120 760, constituée suivant acte reçu le 15 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2258, page 108355 du 2 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 13 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 40, page 1892 du 8 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 75,305 (soixante-quinze mille trois cent cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.882.625 (un million huit cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Euros) à EUR 2.082.625 (deux million quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros)

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.882.625 (un million huit cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Euros) à EUR 2.082.625 (deux million quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés, Abun Real State, S.L., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social à l'Avenue Diagonal, 549, 2^{ème} étage 08029 Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone, sous le numéro "Tomo 39.112, Folio 175, Hoja B-340.476, Inscripcion 1^o", et Garnex Enterprises, S.L., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social à l'Avenue Diagonal, 549, 2^{ème} étage 08029 Barcelone, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone, sous le numéro "Tomo 39.112, Folio 110, Hoja B-340.464, Inscripcion 1^o" à la souscription des 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles:

Intervention - souscription - libération

Ensuite les associés Abun Real State, S.L. et Garnex Enterprises, S.L., prénommés, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles comme suit:

- 4.000 (quatre mille) parts sociales par Abun Real State, S.L., et les libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 900.000 (neuf cent mille Euros)

- 4.000 (quatre mille) parts sociales par Garnex Enterprises, S.L., et les libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 900.000 (neuf cent mille Euros)

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les souscripteurs déclarent que la valeur totale de l'apport fait à Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros)

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 2.082.625 (deux million quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq Euros) divisé en 83,305 (quatre-vingt-trois mille trois cent cinq) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 12.900.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26097. — Reçu dix mille euros (10.000.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088512/211/153.

(080101381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Remich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.847.

L'an deux mille huit, le quatre juin, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société REMICH S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 9 décembre 1991, par acte devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de l'année 1992 à la page 10092 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire à Luxembourg, en date du 13 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 446 du 24 avril 2003. L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 700.000 actions émises, représentant le capital social total de EUR 3.640.000.- toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 31 mars 2008;

2) Approbation de la fusion de la Société avec les sociétés SOMAFIN S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, SOMAINVEST S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, SOMAPAR S.A. société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet et PAM FINANCE S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet:

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C, n ° 850 en date du 8 avril 2008 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg, et

- sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;

3) Acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société, en contrepartie de l'attribution aux actionnaires de la Société de titres nouvellement créés par GECOS FINANCE S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 700.000 actions de valeur nominale de 5,20.- EUR de la Société, l'actionnaire unique de la Société recevra 38.110 actions sans désignation d'une valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces;

4) Constatation, qu'après la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel que défini dans le Projet de Fusion;

5) Décharge donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant spécial mandaté pour la fusion de la Société.

6) Approbation des statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008.

7) Nomination des organes sociaux de la société résultante de la fusion.

8) Fixation de l'adresse de la société résultante de la fusion.

IV. Le projet de fusion en date du 31 mars 2008 dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 8 avril 2008 (le «Projet de Fusion»). Après que l'assemblée a approuvé les déclarations qui précèdent, le secrétaire de l'assemblée a lu le rapport du conseil d'administration de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par décision du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sur requête conjointe de toutes les sociétés parties à la fusion, ce rapport aboutissant à la conclusion suivante:

«Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisser à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion n'est pas pertinent et raisonnable;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances et
- nous n'avons pas d'autre commentaire sur le projet de fusion.»

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;
- les rapports du conseil d'administration des cinq sociétés sur la fusion remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi;
- tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée.

Après avoir entendu les rapports susmentionnés, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, ensemble avec le Projet de Fusion, après avoir examiné les états comptables de la Société, de SOMAFIN S.A., de SOMAINVEST S.A., de SOMAPAR S.A. et de PAM FINANCE S.A. au 31 décembre 2007 et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société SOMAFIN S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAPAR S.A., une société de droit luxembourgeois et PAM FINANCE S.A., une société de droit luxembourgeois, la fusion prenant effet du point de vue comptable au 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société GECOS FINANCE S.A. nouvellement constituée, en contrepartie de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société de titres nouvellement émis par GECOS FINANCE S.A. S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 700.000 actions de valeur nominale de 5,20 EUR de la Société, l'actionnaire unique de la Société recevra 38.110 actions sans désignation d'une valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'attribution des 38.110 actions de GECOS FINANCE S.A. à l'actionnaire unique de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de fusion, la Société sera dissoute à la date des présentes et que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que tous les avoirs activement et passivement de la Société sont considérés comme transférés à la société GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel qu'arrêté dans le Projet de Fusion.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge aux membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises indépendant spécial en charge de la fusion pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve les statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion, tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008.

Huitième résolution

L'assemblée approuve les nominations suivantes pour GECOS FINANCE S.A.

Administrateurs:

1. Monsieur Andrea CARLASSARE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Spinea (Italie).
2. Monsieur Francesco MOGLIA, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
3. Monsieur Christophe VELLE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
4. Monsieur Armand DE BIASE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
5. Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois. L'assemblée générale approuve la fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés à un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée générale approuve de fixer l'adresse de la société résultante de la fusion au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et le Président ayant rappelé à l'assemblée que la fusion sera seulement effective après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires des sociétés SOMAFIN S.A., SOMAINVEST S.A., SOMAPAR S.A. et PAM FINANCE S.A., la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: C. DURO, F. FRANZINA, M. GOEBEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 juin 2008, Relation: LAC/2008/22941. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088525/211/127.

(080101647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Un Eugénie Brazier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.575.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008088572/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00458. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Geoconseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008088571/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00456. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008088573/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00459. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Thiel EuroLogistics Services S.à r.l.).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 22.938.

Im Jahre zweitausendacht, den zweiten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg),

Sind die Gesellschafter der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Thiel EuroLogistics Services S.à r.l.", mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten, einregistriert im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 22938, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft "Thiel EuroLogistics Services S.à r.l." wurde gegründet unter der Bezeichnung "AGNES TRANSPORTS, GmbH" gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. Juni 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 213 vom 25. Juli 1985,

zuletzt abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Tom Metzler, am 24. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1873 vom 05. Oktober 2006.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr fünfzehn (14.15) eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Melanie Irmgard Eva HÖRNER, Angestellte, geschäftsansässig in Grevenmacher.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Josette MOLITOR, Privatbeamtin, wohnhaft in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Diane LOLAICO, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt die Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1) Abänderung des Gesellschaftsnamens "Thiel EuroLogistics Services S.à r.l." in "Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l.".

2) Abänderung von Artikel 1 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l." ».

3) Auf Grund der Namensänderung von Thiel Logistik AG in Logwin AG, Abänderung von Artikel 5 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5.** Das Stammkapital beträgt EUR 4.544.865,- (vier Millionen fünfhundertvierundvierzigtausendachthundertfünfundsechzig Euro) und ist eingeteilt in 181.795 (einhunderteinundachtzigtausendsiebenhundertfünfundneunzig) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche voll eingezahlt sind.

Alle Anteile sind voll eingezahlt durch die alleinige Gesellschafterin, die luxemburgische Aktiengesellschaft Logwin AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg, 5, An de Längten, einregistriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.890.».

II. Die Gesellschafter, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Anteile, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und dem Vorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben und mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Stammkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschaftern bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Gesellschaftsnamen von "Thiel EuroLogistics Services S.à r.l." in "Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l." umzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die außerordentliche Generalversammlung Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l." ».

Dritter Beschluss

Auf Grund der Namensänderung der alleinigen Gesellschafterin, der luxemburgischen Aktiengesellschaft Thiel Logistik AG in Logwin AG, beschließt die außerordentliche Generalversammlung Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5.** Das Stammkapital beträgt EUR 4.544.865,- (vier Millionen fünfhundertvierundvierzigtausendachthundertfünfundsechzig Euro) und ist eingeteilt in 181.795 (einhunderteinundachtzigtausendsiebenhundertfünfundneunzig) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche voll eingezahlt sind.

Alle Anteile sind voll eingezahlt durch die alleinige Gesellschafterin, die luxemburgische Aktiengesellschaft Logwin AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg, 5, An de Längten, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.890.»

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Frau Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben um vierzehn Uhr fünfundzwanzig (14.25).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsbüros gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. HÖRNER, J. MOLITOR, D. LOLAICO, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 03 juillet 2008, Relation: GRE/2008/2702. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung im Handelsregister von Luxemburg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 09. Juli 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008088530/213/80.

(080101745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Le bilan au 30 Septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088576/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04860. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

United Re (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société UNITED RE (EUROPE)
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008088574/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02956C. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Ingénieurs Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008088570/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00451. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Klöckner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 107.394.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008088575/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08658. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 18.420.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008088569/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00446. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008088577/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04861. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

RiboVax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 105.094.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088564/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00338. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

AMBK Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008088726/231/14.

(080101549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008088724/231/14.

(080101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

C.B. Events Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 88.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008088725/231/14.

(080101538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008088727/231/15.

(080101561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

BRE/DB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.349.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088610/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04024. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Elbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 26.156.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088617/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04811. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

De' Longhi Professional S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008088720/231/15.

(080101838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Menmar S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 3.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008088721/231/15.

(080101645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

ATVE Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008088722/231/15.

(080101678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008088723/231/15.

(080101705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SIAM Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 38, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 54.345.

Le bilan de liquidation au 18 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088609/2795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04348. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SIAM Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 38, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 54.345.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088608/2795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04346. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Hapolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.444.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008088607/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04369. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Sojomi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008088606/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04366. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Euro Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088605/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04555. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6681 Mertert, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088604/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04552. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088593/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03296. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.
